



Montherod, le 19 août 2019

Au Conseil général
de et à
1174 Montherod

Réf. : DLR

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2019
ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PRÉAMBULE

- a) Lors de la présentation des comptes 2017 et 2018, votre Municipalité arrivait à la conclusion que les comptes d'exploitation communaux bouclaient positivement surtout grâce à un retour de péréquation favorable. Les revenus liés aux impôts qui étaient à la baisse les années précédentes, sont stabilisés.
- b) Dès l'année 2020, l'Etat reprendra à sa charge la totalité des coûts de financement de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). Afin de financer cette reprise de charges, le Canton proposera au Grand Conseil dans le cadre du projet de loi sur l'impôt 2020, une augmentation pérenne de 2.5 points de pourcent du coefficient annuel de 154.5 % qui prévaut pour 2019. Suite à ce transfert de charges des communes vers le Canton, ces dernières s'engagent à répercuter en 2020 une baisse de 1.5 point de pourcent par rapport au coefficient d'imposition 2019.

Les arrêtés d'imposition communaux 2020 devront être adoptés conformément à la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LiCom) et seront soumis aux règles usuelles en matière de décision des conseils communaux et généraux relatif au référendum communal.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité vous propose de modifier le taux de 78 à 75, soit une baisse de 3 points, pour l'année 2020.

CONCLUSION

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Municipalité propose donc un taux de 75.

OBJET

La Municipalité propose un taux d'imposition pour l'année 2020 de 75.

Les autres postes restent inchangés.

L'Arrêté d'imposition est fixé pour **une année**.

Le mode d'encaissement des impôts reste le même que celui du Canton.

PROPOSITIONS

Le Conseil général

- vu le préavis N° 5/2019 de la Municipalité de Montherod,
- entendu le rapport de la commission concernée,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide:

- d'accepter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté, au taux de 75
- d'approuver le mode d'encaissement présenté

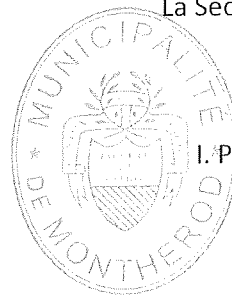
Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 août 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


C. loset

La Secrétaire adj.



I. Pfäuti

